

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA TOUETE -
FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) rendant obligatoire la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » pour les Communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 approuvé en date du 22 février 2022 prescrivant des obligations quantitatives et qualitatives pour l'accueil des gens du voyage notamment sur l'aire d'accueil de la Touète à Saint-Flour ;

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Flour adopté par arrêté de la Présidente de Saint-Flour Communauté n°2022-14 en date du 14 septembre 2022 ;

Considérant qu'en l'état de l'équipement et des aménagements réalisés, il peut être mis en place un système de pré-paiement des droits de stationnement et des fluides par les usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant la nécessité de mettre en place de nouveaux tarifs au titre du droit d'usage sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la Touète à Saint-Flour ;

Considérant qu'il convient de fixer par délibération le droit d'usage applicable aux usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Touète à Saint-Flour se décomposant, de façon cumulable, en droit d'emplacement d'une part, et participation aux charges d'autre part ;

Considérant que les tarifs pourraient être fixés comme suit :

Droit d'emplacement	1.50 € / jour / emplacement
----------------------------	-----------------------------

Participation aux charges TTC	
Electricité/KWH	0.32 €
Eau / m ³	2.05 €
Assainissement/ m ³	2.53 €

Précisant que le règlement intérieur de l'aire d'accueil en vigueur doit être modifié en conséquence par arrêté de la Présidente de Saint-Flour Communauté ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif réuni le 26 juin 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-169-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE DE FIXER les tarifs applicables aux usagers de l'aire d'accueil des Gens du voyage de la Touëte à Saint-Flour, à compter du 17 juillet 2023, comme suit :**

Droit de stationnement	1,50 € / jour / emplacement
Participation aux charges TTC	
Electricité/KWH	0.32 €
Eau / m3	2.05 €
Assainissement/ m ³	2.53 €

↓ **DECIDE DE PROCEDER à leur affichage sur l'aire d'accueil dès leur adoption ;**

↓ **DIT que le règlement intérieur de l'aire d'accueil sera modifié en conséquence, par voie d'arrêté de la Présidente de Saint-Flour Communauté.**

POUR : 55 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilbert CHEVALIER)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIER



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX